

ASSEMBLÉE NATIONALE10 octobre 2009

**RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ET DES OPÉRATEURS DE
MARCHÉ - (n° 1955)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Vuilque

et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« dirigeants »,

insérer les mots :

« mandataires sociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.